



NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

INTRODUCTION

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

À la clôture de l'exercice budgétaire N, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit les comptes administratifs du budget principal et des différents budgets annexes.

Le compte administratif de l'exercice N :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif retrace donc l'exécution budgétaire et constitue la dernière étape du cycle budgétaire.

1^{ère} PARTIE : BUDGET PRINCIPAL

SECTION	DÉPENSES €	RECETTES €	SOLDE D'EXÉCUTION €	REPORTS N-1 €	Régularisation reprise résultat 2016 SI Ets Scolaires	RÉSULTAT DE CLÔTURE €	RAR €	RÉSULTAT CUMULÉ €
FONCTIONNEMENT	16 159 214,58	16 827 611,32	668 396,74	800 305,17		1 468 701,91		1 468 701,91
INVESTISSEMENT	4 350 510,20	2 930 026,66	-1 420 483,54	1 114 850,00	-0,02	-305 633,56	-297 300,20	-602 933,76
TOTAL	20 509 724,78	19 757 637,98	-752 086,80	1 915 155,17	-0,02	1 163 068,35	-297 300,20	865 768,15

CA 2017 / budget principal : présentation en volumes et résultat (€)

On peut constater que la bonne gestion des finances de la commune permet de dégager un solde d'exécution de notre section de fonctionnement largement excédentaire, malgré une conjoncture nationale défavorable.

Le résultat de clôture total des deux sections demeure positif.

Il est précisé que les ratios obligatoires commentés tout au long de la note de synthèse sont comparés à ceux des communes de même strate, sur la base des derniers éléments publiés par l'État. Cette comparaison est rendue obligatoire par la page la de la maquette budgétaire nationale, qui précise, en ce qui concerne les moyennes nationales de la strate, que « il s'agit des moyennes de la dernière année connue ». En l'occurrence, il s'agit des données de la DGCL issues des comptes administratifs 2016.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2017 sont d'un montant de 16 159 214,58 € pour une prévision au budget primitif de 16 364 395,17. Elles ont augmenté de 4,14 % par rapport à 2016.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre (prélèvements et amortissements) s'établissent à 14 780 325,99 € soit 894,10 € par habitant, bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (1 249 € par habitant).

Elles sont en augmentation 2,13 % par rapport à 2016, et le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au total budgété de l'année est de 96,82 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles ont représenté 3 768 492,64 €, soit 25,50 % des dépenses réelles de fonctionnement

Ce chapitre de dépenses est en augmentation de 16,00 % par rapport à 2016.

Les dépenses générales représentent 228 € par habitant bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (198,19 € par habitant en 2016).

Cette augmentation est due principalement aux facteurs suivants :

- l'incendie de l'école Jean Moulin a généré des dépenses supplémentaires sur l'exercice 2017 ;
- les marchés de nettoyage des locaux pour les écoles Paul Verlaine et Grand Pin. Ces marchés viennent impacter les charges générales mais permettent de réaliser des économies sur les dépenses de personnel ;
- la mise en place progressive des procédures dématérialisées et du numérique dans l'ensemble des services qui vient impacter les dépenses d'abonnement, de maintenance et d'hébergement supplémentaires ;
- l'augmentation des dépenses de gardiennage des bâtiments communaux et de surveillance des manifestations, avec le renforcement des mesures de sécurité lié à l'état d'urgence national.

Sur les autres postes de dépenses générales, les services ont poursuivi leurs efforts pour faire des économies tout en maintenant le service public de qualité auquel la municipalité est attachée.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles se sont élevées à 8 877 294,01 €, soit une diminution de - 0,24 % par rapport à l'exercice précédent (+1,10 % en 2016, +2,62 % en 2015, et +4,4 % en 2014).

Ce chapitre 012 représente 59,79 % des dépenses réelles de fonctionnement (61,22 % en 2016), la moyenne des communes de même strate étant de 52,85 %.

Le ratio des dépenses de personnel par habitant est d'un montant de 535 € pour Saint-Maximin contre 660 € pour les communes de même strate.

Nous portons à ce poste une grande attention et poursuivons nos efforts pour une gestion optimale.

En 2017, la commune compte pour son budget principal, un effectif total en équivalent temps plein de 273,71 agents (276,56 en 2016), répartis comme suit :

En ETP	2016	2017
Total effectifs	276,56	273,71
Titulaires	190,41	187,75
A	6	7
B	10	12
C	174,41	168,75
Contrat de droit public	38,15	36,39
A	1	1
B	2	2
C	35,15	33,39
Contrats de droit privé	47	49,57
Apprentis en nombre	1	0

Les atténuations de produits (chapitre 014)

À compter de 2016, la contribution des communes au redressement des comptes publics qui est prélevée sur la part forfaitaire de la DGF, doit être inscrite sur un compte de dépense 73916 au chapitre 014.

Elle s'est élevée pour 2017 à 144 531 €.

	2014	2015	2016	2017	Total
Contribution au redressement des comptes publics	116 147	280 533	295 923	144 531	837 134

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles ont représenté 1 817 376,34 €, en diminution de -8,95 % par rapport à 2016.

Ces dépenses concernent principalement les subventions aux associations et au CCAS, les contributions obligatoires, et autres participations.

Cette diminution est due au transfert de l'école de musique à la communauté d'agglomération.

La contribution au SDIS du Var a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon en raison des nouvelles modalités de calcul décidées par le SDIS à compter de 2016.

La cotisation a donc été payée à hauteur du montant de 2015 soit 521 121 €, la différence faisant l'objet d'une provision pour risque dans l'attente du jugement du Tribunal.

Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts se sont élevés à 278 806,56 € y compris le remboursement des échéances d'emprunts contractés pour notre compte par le Symielec Var qui ont représentés 7 239,64 €.

Les charges d'intérêts affichent donc une diminution de 7,13 % de par rapport à l'exercice 2016.

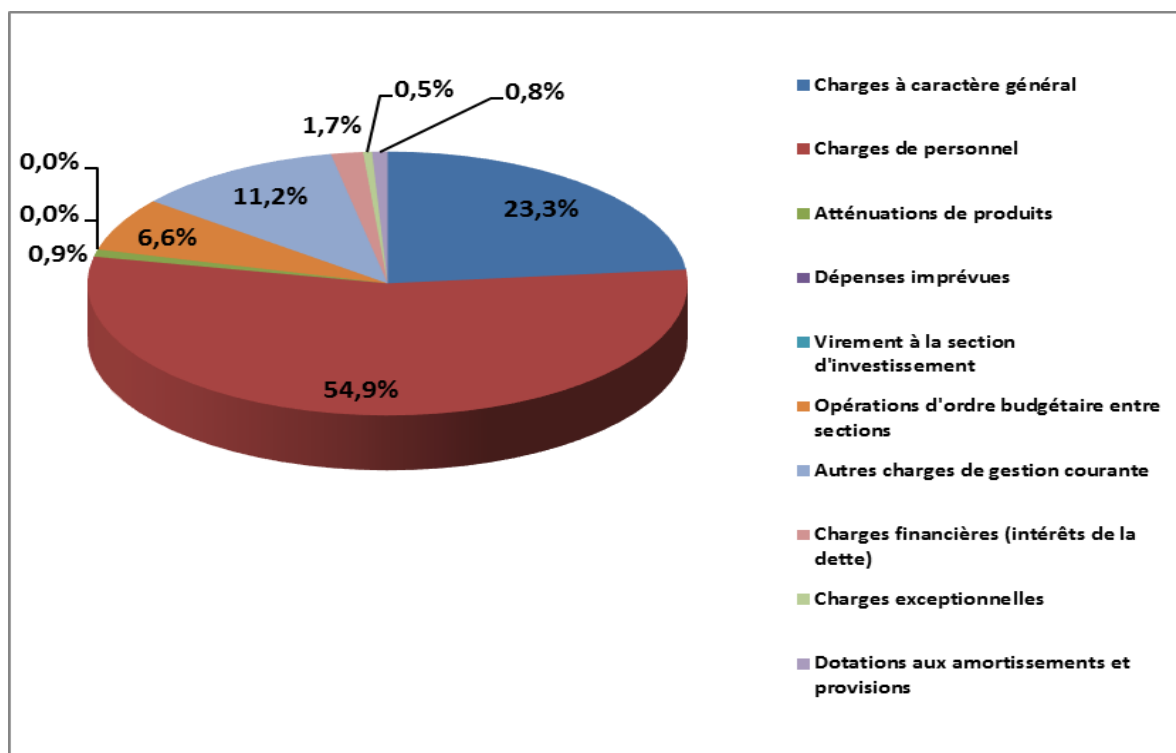
Les intérêts de la dette représentent 1,92 % des dépenses réelles de fonctionnement (inférieures à la moyenne des communes de même strate : 4,73%).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles sont d'un montant de 77 792,36 € en augmentation par rapport à 2016 en raison du remboursement de trop perçu sur l'assurance du personnel et du règlement d'une décision d'appel sur un contentieux.

Les dotations aux provisions pour risques (chapitre 68)

Une provision a été constituée au compte 6815 à hauteur de 133 985,00 €, suite au litige porté devant le Tribunal administratif de Toulon concernant les nouvelles modalités de calcul de la contribution au SDIS du Var.



CA 2017 / budget principal : dépenses totales de fonctionnement

Fonctions	Libellé	CA 2017 €
01	Non ventilables	1 515 541
0	Services généraux	4 012 971
1	Sécurité et salubrité publique	1 191 036
2	Enseignement et formation	3 278 275
3	Culture	1 099 903
4	Sport et Jeunesse	1 231 805
5	Interventions sociales santé	419 770
6	Famille	766 558
7	Logement	12 426
8	Aménagement et services urbains, environnement	2 381 599
9	Action économique	249 331

CA 2017 / budget principal : dépenses totales de fonctionnement : présentation par fonction

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement en 2017 se sont élevées à 16 827 611,32 €, pour un budget prévisionnel de 15 564 090,03 € hors reprise du résultat positif de fonctionnement de l'exercice précédent (l'excédent 2016 repris en section de fonctionnement était de 800 305,17 €).

Nous avons donc perçu plus de recettes que prévu, et les recettes de fonctionnement ont augmenté de +5,69% par rapport à 2016.

Les recettes réelles de fonctionnement, qui correspondent aux recettes totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, sont égales à 16 592 444,78 €, enregistrent une hausse de 6,76 % par rapport à 2016.

Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ces produits ont rapporté 938 848,31 €. Ils sont en augmentation de 4,31% par rapport à l'exercice 2016 en raison d'une hausse des recettes périscolaires (cantines, accueil-garderies, centre de loisirs les Dragonnets), avec une augmentation des inscriptions suite au retour à la semaine de quatre jours à partir de septembre.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ils représentent 11 206 220,89 €, soit deux tiers des recettes de fonctionnement. Ces produits demeurent fiables et dynamiques, et enregistrent une augmentation globale de 787 659,87 € (soit +7,56 %) par rapport à 2016.

La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe locale s'élève à 7 694 650 €, et a augmenté de 3 % avec des taux inchangés.

Produit en €	2016	2017
TH	3 213 676	3 330 079
<i>Evolution</i>	<i>-0,57%</i>	<i>3,62%</i>
TFB	4 047 669	4 184 312
<i>Evolution</i>	<i>2,90%</i>	<i>3,38%</i>
TFNB	178 245	170 929
<i>Evolution</i>	<i>4,59%</i>	<i>-4,10%</i>
TOTAL	7 439 590	7 685 320
<i>Evolution</i>	<i>1,41%</i>	<i>3,30 %</i>

(État 1288 M de 2017/ hors rôles complémentaire ni supplémentaire)

L'attribution de compensation de fiscalité

Au premier janvier 2017 la Communauté de Communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien a intégré à la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

L'attribution de compensation pour 2017 s'est élevée à 1 136 756 €, soit une diminution de 6,55 % par rapport à 2016. Le dernier calendrier de versement :

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A. C.	1 279 944,00	1 276 916,00	1 216 529,00	1 136 756,00	1 133 728,00	1 130 700,00
évolution		-0,24 %	-4,73 %	-6,56 %	-0,27 %	-0,27 %

Le transfert de l'antenne de justice en 2017 viendra modifier le montant de l'attribution de compensation en 2018, suivant l'adoption du rapport de la C.L.E.C.T et une fois les attributions de compensation provisoires 2018 délibérées par la communauté d'agglomération.

Fiscalité indirecte

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'élève à 1 231 389,79 € et connaît donc une nouvelle progression par rapport à 2016 de 28,92 % (En 2016 : 955 148,20 €)

La taxe sur la consommation finale d'électricité représente 474 994,58 € en 2017 en augmentation de +2,82%.

La taxe locale sur les publicités extérieures représente 98 844 €, soit un niveau constant par rapport à 2016.

La taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles s'est élevée à 116 793 €.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont le potentiel financier agrégé moyen par habitant est supérieur à un seuil, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci sera réparti entre l'EPCI et ses communes membres, par l'organe délibérant de l'EPCI.

En 2017, la commune a été bénéficiaire de ce fonds pour la première fois en 2017, le montant notifié par la Communauté d'Agglomération Provence Verte était de 260 500 euros.

Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre représente 3 480 461,14 €.

Il faut déduire le chapitre 014 correspondant au prélèvement sur la part forfaitaire de la DGF au titre du redressement des comptes publics (144 531 €).

Le montant réel est de 3 335 930,14 €, en diminution de 430 522, 25 €, soit - 11,43% par rapport à 2016.

La Dotation Globale de Fonctionnement

La part forfaitaire nette du prélèvement a été notifiée pour 2016 à hauteur de 1 297 606 € (1 428 679 € en 2016).

La Dotation de Solidarité Urbaine s'est élevée à 518 261 € en 2017 en augmentation (505 032€ en 2016)

La Dotation Nationale de Péréquation a été versée à hauteur de 534 058 € en diminution (en 2016 : 543 315 €).

Les allocations de compensation sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation ont vu le montant baisser de -33,01 % pour la compensation sur taxes foncières qui s'est élevée à 22 248,00 € et augmenter de +46,65 % pour la compensation sur taxe d'habitation qui s'est élevée à 222 897,00 €, suite aux dispositions de la Loi de Finances 2018.

Les autres participations de l'Etat, concernent principalement la dotation de recensement, la dotation pour titres sécurisés, les participations aux prestations de services périscolaires et extrascolaires, les contrats enfance jeunesse, les remboursements des contrats aidés...

Elles se sont élevées à un montant de 614 320 € en 2017 en forte diminution par rapport à 2016 (952 833 €) en raison des régularisations réalisées par la CAF en 2016 au titre des années 2014 et 2015 pour les participations aux

contrats enfance-jeunesse et prestations de services, et de la fin du fonds d'amorçage des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2017 avec le retour à la semaine à quatre jours.

Les participations et dotations des autres partenaires financiers.

Il s'agit des participations de la Région, du Département, et d'autres communes pour le financement du centre médico-scolaire, pour la foire médiévale, les remboursements des frais de fonctionnement des gymnases des collèges Lei Garrus et Henri Matisse.

Ces participations ont représenté 126 539,65 € en 2017 (153 943,84 € en 2016) soit une baisse de 17,80 % en raison notamment de la perte des participations des communes à l'antenne de justice.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

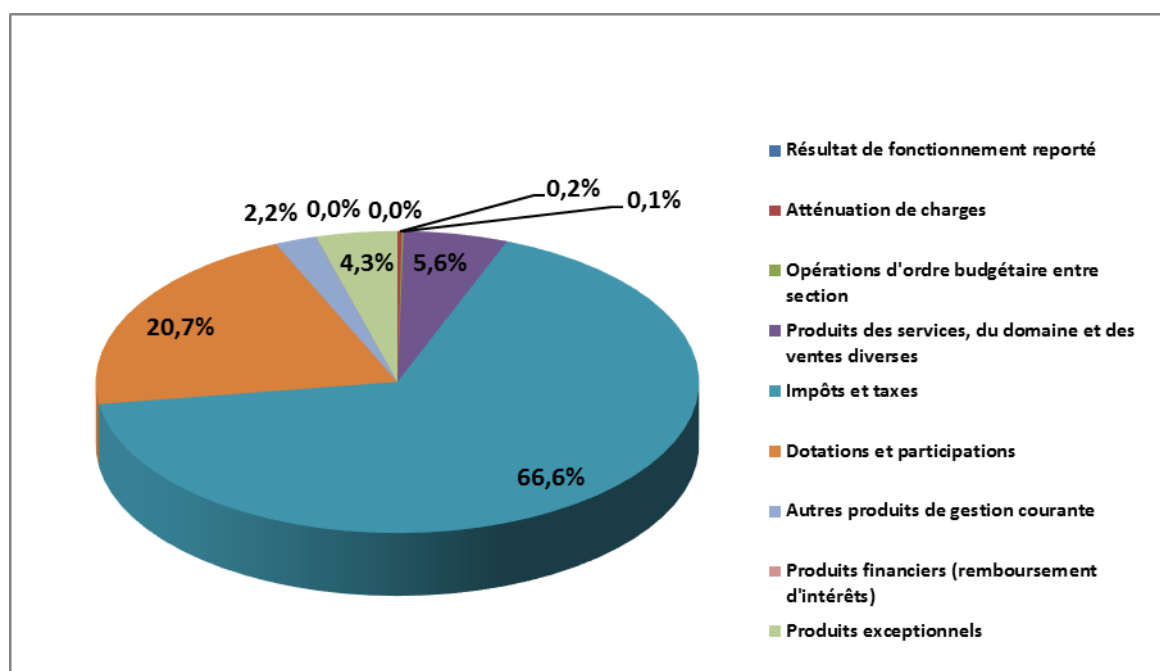
Essentiellement les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 377 527,49 € en 2017 (387 977,72 € en 2016).

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ces recettes concernent pour l'essentiel les remboursements des assurances suite à des dommages, les cessions et autres recettes exceptionnelles.

Elles se sont élevées à 730 118,91 € (65 116,04 € en 2016)

Ce montant comprend notamment le remboursement partiel de l'assurance suite à l'incendie de l'école Jean Moulin (218 566 €) ainsi qu'une cession immobilière (441 000 €).



CA 2017, budget principal, recettes totales de fonctionnement

Fonctions	Libellé	CA 2017 €
01	Non ventilables	14 507 394
0	Services généraux	162 857
1	Sécurité et salubrité publique	2 452
2	Enseignement et formation	968 334
3	Culture	109 908
4	Sport et Jeunesse	184 047
5	Interventions sociales santé	126
6	Famille	579 372
7	Logement	110 179
8	Aménagement et services urbains, environnement	908 914
9	Action économique	94 335

CA 2017, budget principal, recettes totales de fonctionnement (hors 002): présentation par fonction

C – ÉPARGNE NETTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

L'épargne nette reflète la capacité de la commune à investir sans recourir à l'emprunt.

	CA 2017 €
Recettes réelles de fonctionnement	16 592 445
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette	14 501 519
Epargne de gestion	2 090 925
Intérêts de la dette	278 807
Epargne brute	1 812 119
Remboursement en capital de la dette	652 320
Epargne nette	1 159 799

Taux d'épargne brute	10,92 %
-----------------------------	----------------

La capacité de désendettement est la couverture de l'encours de la dette par l'épargne brute

	2017
Stock de dette au 31/12/N	7 116 519,91
Epargne brute	1 812 119
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	3,93

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Environ 7,3 millions d'euros étaient inscrits au budget primitif pour les **dépenses réelles**, dont 6,6 millions d'euros pour les **dépenses d'équipement**.

Au cours des quatre dernières années, la commune a consacré près de 12 millions d'euros aux dépenses d'équipements, constituant un **effort d'équipement continu**.

3,6 millions d'euros ont été investis en 2017, et ont concerné principalement :

- L'élaboration du PLU (22 897 €)
- Les acquisitions foncières (621 400 €)
- Renouvellement et extension de caméra de vidéoprotection (61 377) €
- Les travaux de restauration du flanc sud de la Basilique (886 804 €)
- Les travaux de désamiantage et reconstruction de l'école Jean Moulin suite à l'incendie (644 174 €)
- Les travaux de menuiseries à l'école P Barles (126 683 €)
- Les autres travaux sur bâtiments communaux, les écoles communales et infrastructures sportives (158 226 €).
- Les aménagements à l'EHPAD dont l'installation d'un groupe électrogène (79 184 €)
- Les travaux de voirie communale et d'aménagement de liaisons douces (648 230 €) dont la fin des marchés de réfection des chemins communaux 2015 et 2016, l'aménagement du chemin du Deffends création d'une liaison piétonne du chemin des Batailloles, les travaux de captation des eaux de ruissellement chemin des terriers, les fouilles archéologiques place Malherbe..
- Les investissements récurrents permettant de maintenir les équipements nécessaires aux infrastructures, aux services et aux écoles : acquisitions de mobiliers, matériels, petits équipements, véhicules, licences et logiciels informatiques ... (environ 310 000 €)

Les dépenses d'équipement brut par habitant sont de 221,27 € (263,00 € pour les communes de même strate), ce ratio est en augmentation par rapport à 2016 (145 €).

Il faut noter également que nous avons 3 540 685,00 € de restes à réaliser basculés sur 2018. Correspondant à des travaux démarrés et non terminés fin 2017.

Ces restes à réaliser concernent notamment :

- La mission de programmation architecturale relative à la construction d'un complexe sportif
- Les études d'accessibilité des établissements recevant du public
- Du matériel de voirie et informatique
- Les travaux d'éclairage public,
- La restauration du flanc Sud de la basilique, et le diagnostic pour la restauration de la crypte
- L'aire de jeux du Deffends
- Les opérations de voirie en cours
- Les travaux d'aménagement de la place malherbe
- Les travaux de construction de trois logements sociaux 2 rue de l'hôtel de Ville
- Les travaux préparatoires des fouilles archéologiques Clos de Roque
- Les fouilles archéologiques place Malherbe

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16)

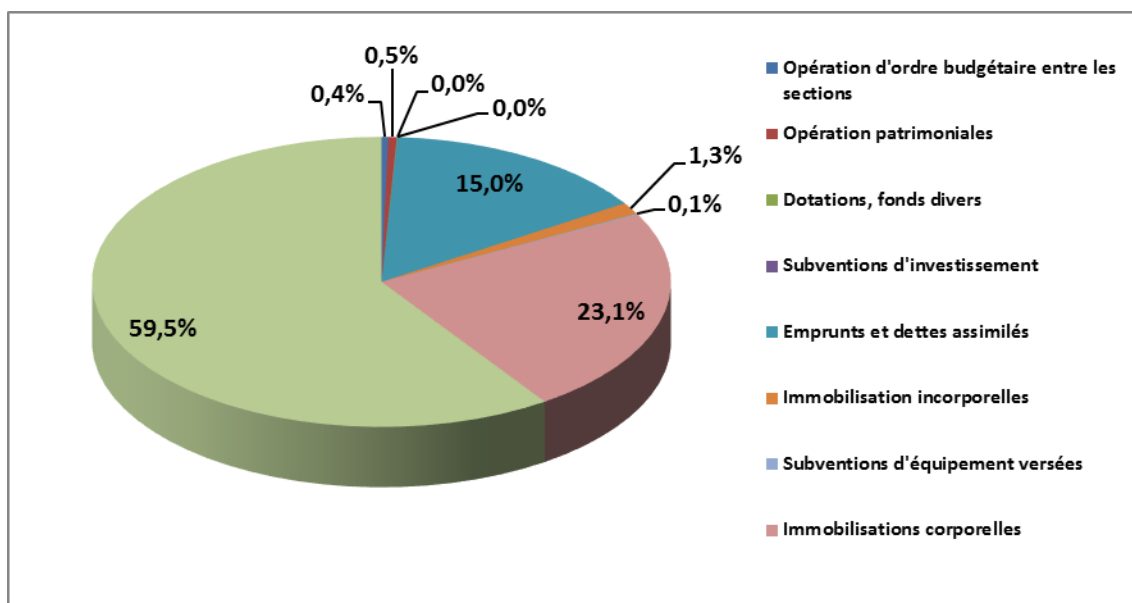
Il s'est élevé à 652 320,04 €, en diminution par rapport à 2016 (742 11,53 €).

Le remboursement de la dette propre s'élève à 614 192,40 € (749 754,46 € en 2015), et le remboursement en capital de la dette dû au Symielec est de 37 637,64 € (52 102,60 € en 2016).

Notre encours de dette par habitant demeure nettement plus faible que la moyenne des communes de même strate : 430,50 € contre 918,00 € (moyenne des communes de même strate- compte DGCL 2016).

L'encours de la dette propre au 31 décembre 2017 est de 7 116 520 € répartis sur 20 emprunts dont 13 contrats à taux fixe et 7 contrats à taux variables. (En 2016 : 23 contrats)

92,27 % de l'encours est classé selon la charte de bonne conduite en A1 (sans risque) et 7,73 % en A2 (peu de risque).



CA 2017, budget principal, dépenses totales d'investissement (hors RAR)

FONCTIONS	LIBELLÉ	CA 2017 €
01	Non ventilables	631 716
0	Services généraux	143 351
1	Sécurité et salubrité publique	66 900
2	Enseignement et formation	868 084
3	Culture	951 307
4	Sport et Jeunesse	88 821
5	Interventions sociales et santé	0
6	Famille	79 184
7	Logement	2 159
8	Aménagement et services urbains, environnement	1 518 810
9	Action économique	179

CA 2017, budget principal, dépenses totales d'investissement (hors RAR) : présentation par fonction

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2017, les recettes réelles de la commune ont représenté 1 848 098,30 € dont 600 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés.

Au **chapitre 13**, la commune a encaissé 320 218,83 € (763 607,96 € en 2016) correspondant aux subventions d'investissement accordées par le conseil départemental, ou de conventions avec la région, l'état, la DRAC, et versées sur 2017 au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

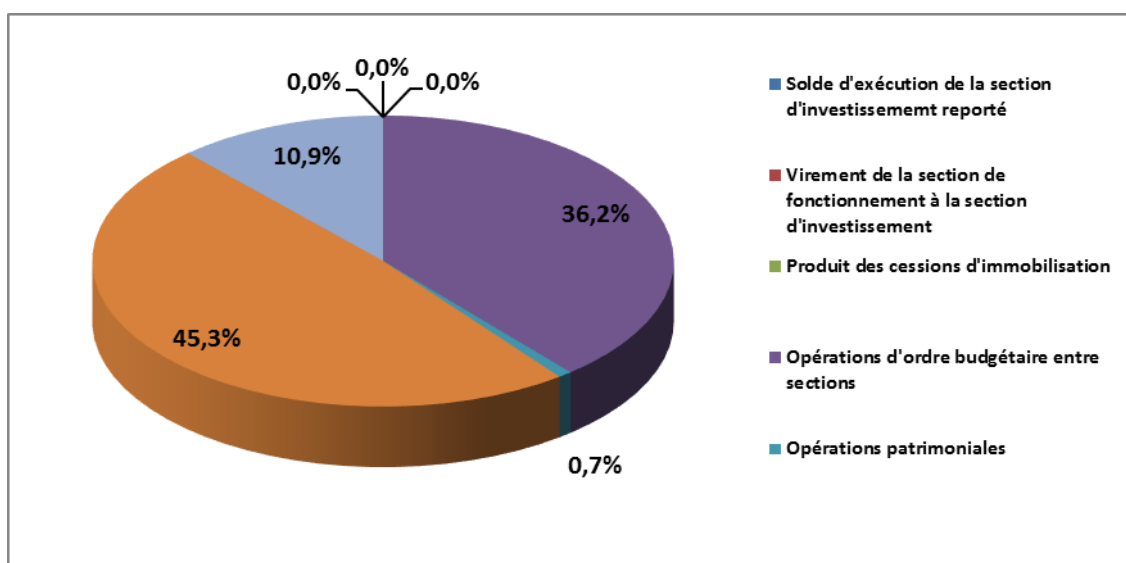
Le montant des restes à réaliser de recettes basculés sur 2018 s'élève à 3 243 384,80 €.

Sont compris 1 932 959,80 € de restes à réaliser sur les subventions notifiées, une cession foncière à hauteur de 10 425,00 €, et un prêt de 1 300 000,00 € signé avec le crédit agricole en décembre 2017 avec une date de versement des fonds au 02 février 2018 (taux fixe sur 15 ans de 1,16%).

Nos ressources propres sur l'exécution 2017 ont été de 3 352 790,91 € :

- le **résultat d'investissement reporté** : 1 114 580,00 €
- les **dotations et fonds divers** pour un total de 1 328 133,06 €, dont le fonds de compensation de la TVA pour 355 360,00 €.
- le solde positif des opérations d'**amortissements des immobilisations** pour un montant de 589 585,72 €.
- **les subventions d'investissement versées** : 320 218,83 €

Au **chapitre 16**, le versement du prêt de la caisse des dépôts et consignation souscrit pour la construction des trois logements sociaux communaux 2 rue de l'hôtel de ville, pour un montant de 195 486,00 €.



CA 2017, budget principal, recettes totales d'investissement (hors RAR)

FONCTIONS	LIBELLÉ	CA 2017 €
01	Non ventilables	3 582 945
0	Services généraux	-
1	Sécurité et salubrité publique	-
3	Culture	51 439
4	Sport et jeunesse	-
5	Interventions sociales et santé	-
6	Famille	-
7	Logement	1 950
8	Aménagement et services urbains, environnement	408 542
9	Action économique	-

CA 2017, budget principal, recettes d'investissement (hors RAR et 001) : présentation par fonction



2^{ème} PARTIE : BUDGETS ANNEXES

I – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	REPORTS N-1	RÉSULTAT DE CLÔTURE	RAR	RÉSULTAT CUMULÉ
EXPLOITATION	1 185 567,79	1 219 171,17	33 603,38	326 984,35	360 587,73		360 587,73
INVESTISSEMENT	364 179,78	721 235,68	357 055,90	788 478,24	1 145 534,14	-187 611,54	957 922,60
TOTAL	1 549 747,57	1 940 406,85	390 659,28	1 115 462,59	1 506 121,87	-187 611,54	1 318 510,33

CA 2017, budget annexe assainissement : présentation en volumes et résultats (€)

II – SERVICE DE L'EAU

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	REPORTS N-1	RÉSULTAT DE CLÔTURE	RAR	RÉSULTAT CUMULÉ
EXPLOITATION	1 544 736,46	1 982 713,30	437 976,84	373 917,35	811 894,19		811 894,19
INVESTISSEMENT	396 139,43	590 818,23	194 678,80	-229 441,33	-347 625,3	231 813,52	197 050,99
TOTAL	1 940 875,89	2 573 531,53	632 655,64	1 444 760,2	777 131,66	231 813,52	1 008 945,18

CA 2017, budget annexe eau : présentation en volumes et résultats (€)